



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Acquisition d'hélicoptères de transport lourd

Question écrite n° 41935

Texte de la question

M. Bernard Bouley attire l'attention de Mme la ministre des armées sur le fait que l'armée française ne dispose d'aucun véritable hélicoptère de transport lourd, bien que la plupart des alliés en aient et participent à des opérations aéroportées avec la France. Or, en février 2020, il avait été annoncé que la France allait commander des hélicoptères lourds. Depuis, la crise du covid est passée par là et le trou capacitaire reste béant. Pourtant, selon le CEMA, le général Burkhard, les armées doivent « être taillées pour jouer dès le temps de la compétition, être crédibles pour ne pas se faire imposer la volonté des autres, être prêtes à l'affrontement ». En effet, les conflits armés à venir seront de « haute intensité », dans le jargon militaire, soit des affrontements plus durs, à plus grande échelle, qui se traduiront par de lourdes pertes humaines. « Aujourd'hui, les phases de paix sont devenues des phases de compétition permanente dans les champs diplomatique, économique, culturel, militaire, industriel... Les grands acteurs cherchent à imposer leur volonté ». Aussi, il lui demande si le Gouvernement entend enfin procéder à l'acquisition de quelques hélicoptères de transport lourd (soit sur étagère avec des CH-53K King Stallion, CH-47F Chinook, Mi 26, soit en relançant la production d'un SA321 Super Frelon modernisé, ce qu'ont fait les Chinois avec l'Harbin Z-8) comme il était prévu ou bien si, encore une fois, ce projet est reporté.

Texte de la réponse

L'hélicoptère de transport lourd (HTL) est utilisé pour réaliser du transport logistique au profit des troupes, conduire des manœuvres aéromobiles, participer aux missions de combat par héliportage, ou appuyer la récupération des équipages éjectés en territoire hostile dans le cadre de la mission RESCO (Recherche et Sauvetage au Combat). La France ne dispose pas d'HTL en propre, et la loi de programmation militaire (LPM) 2019-2025 n'en prévoit pas l'acquisition patrimoniale. Toutefois, de nombreux pays de l'OTAN et partenaires européens de notre pays possèdent un appareil de plus de 13 tonnes, principalement le Chinook CH-47 (États-Unis, Italie, Grande-Bretagne, Espagne, Pays-Bas, Turquie...) et le Sikorsky CH-53 (États-Unis, Allemagne). Si l'apport opérationnel de cette capacité est indéniable, la priorisation réalisée pour la LPM en cours n'a pas permis de retenir cette option. Cependant, le besoin en HTL est aujourd'hui satisfait ponctuellement par des coopérations. Ainsi en appui de l'opération Barkhane, les Britanniques avec leurs CH-47 et les Danois avec leur EH101 MERLIN ont soutenu la manœuvre de nos forces. Par ailleurs, le NH90 Caïman apporte aujourd'hui une capacité de transport appréciable grâce à ses capacités supérieures aux hélicoptères Puma, Cougar et Caracal. L'état-major des armées étudie des options pour compléter ses capacités de transport aériens, en particulier pour les forces spéciales. L'acquisition de HTL en propre n'est cependant pas privilégiée pour le moment compte tenu de son coût et du besoin d'autres capacités de mobilité tactique jugées prioritaires.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Bouley](#)

Circonscription : Essonne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41935

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : [Armées](#)

Ministère attributaire : [Armées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 octobre 2021](#), page 7615

Réponse publiée au JO le : [21 décembre 2021](#), page 9024